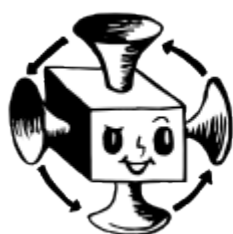


Ziklibrenbib : participez à l'élection du titre de l'année 2019

[Ziklibrenbib](#) est un projet collaboratif qui vise à promouvoir la musique en libre diffusion dans les médiathèques. Créé à l'initiative des médiathèques d'Argentan Intercom (61) et de Pacé (35), il est aujourd'hui animé par une vingtaine de professionnels répartis sur toute la France. Au-delà des chroniques publiées presque chaque jour sur le blog et relayées sur les principaux réseaux sociaux, l'équipe de Ziklibrenbib propose chaque trimestre une compilation des meilleures découvertes du moment et chaque année l'élection du titre de l'année Ziklibrenbib. C'est à l'occasion de cette élection que nous rencontrons aujourd'hui Vincent et Antoine pour qu'ils nous en disent plus sur la question.



ZIKLIBRENBIB

La musique libre s'invite dans les médiathèques

Ziklibrenbib, 7 ans déjà... une belle aventure ! Pouvez-vous regarder dans le rétroviseur et nous faire un petit résumé ?

7 ans de rencontres et de découvertes musicales, voilà comment on pourrait résumer ces 7 ans ! Rencontres entre bibliothécaires mais aussi avec les musiciens ! Pas mal de personnes sont passées par là pour proposer leurs chroniques, leur sensibilité musicale et participer au projet sous une forme ou une autre. Cette diversité fait la richesse de Ziklibrenbib !

Aujourd'hui, comment fonctionne concrètement Ziklibrenbib ?

Grâce essentiellement au forum interne auquel sont inscrits

les participants et qui est organisé en trois grandes catégories : le projet Ziklibrenbib dans sa globalité, l'[Élection du titre de l'année Ziklibrenbib](#) et les tournées du lauréat de l'élection Ziklibrenbib. A chaque fois qu'un nouveau sujet émerge, c'est l'occasion d'échanger et d'émettre son avis. Les décisions sont prises collectivement selon la participation de chacun. L'inscription à la newsletter permet également de suivre l'actualité du projet sans obligatoirement passer par la case forum, et de participer par exemple aux compilations trimestrielles ou à la sélection des titres de l'élection annuelle.

Quant aux chroniques, nous profitons de cette interview pour remercier les collègues qui donnent de leur temps pour fouiller le web à la découverte de nouvelles perles de la musique libre et rédiger ces chroniques. Il n'est d'ailleurs jamais trop tard pour rejoindre la team de chroniqueuses et chroniqueurs ☐ Il n'y a aucune fréquence de publication imposée... et plus on est nombreux, plus c'est sympa !

Depuis le 26 mars, les internautes / citoyen·nes peuvent participer à l'élection du titre de l'année. Pouvez-vous nous indiquer de quoi il s'agit ?

Depuis le 26 mars et jusqu'au 26 mai, les internautes et usager·es des médiathèques participantes peuvent voter pour leurs 3 morceaux préférés parmi 14 titres choisis avec passion par 29 discothécaires de toute la France. C'est l'occasion de permettre à des bibliothèques de mettre en valeur la musique libre sur une courte période et avec des supports de médiation (affiches, flyers, compilation CD/mp3, bande-annonce vidéo, livret de présentation...) dédiés et faciles à mettre en place. Un coup de projecteur salvateur ! Ca se passe sur <http://www.acim.asso.fr/ziklibrenbib/election/>



Election Titre de l'année Ziklibrenbib 2019

Découvrez des artistes qui préfèrent croire en vous... plutôt qu'en l'industrie du disque !

La fine équipe de Ziklibrenbib vous propose 14 titres variés et de qualité, sélectionnés avec passion par 29 disothécaires répartis sur toute la France.



**Ecoutez-les, copiez-les, diffusez-les...
c'est complètement légal !**

Une fois que vous aurez trouvé vos 3 titres préférés, votez pour eux ici-même ou bien directement sur ziklibrenbib.fr/election... jusqu'au 26 mai dernier délai !

Illustration de Sarah Ouéraud (CC-BY-SA) > [instagram.com/mhoordin.art](https://www.instagram.com/mhoordin.art) || Logo Ziklibrenbib de Vincent Trefex (CC-BY-SA)

Affichette de présentation de l'élection du titre de l'année Ziklibrenbib 2019 – CC-BY-SA

Selon vous, est-ce que la communauté libriste est aussi enthousiaste autour de la culture, de la musique libre qu'autour des logiciels libres ?

Oui, pour les quelques retours que nous avons eu de la communauté du libre. Ziklibrenbib est connu et apprécié de ce réseau.

Il y a eu, ces dernières années, une explosion des contenus produits pour des plateformes comme YouTube ou Twitch. Ces plateformes qui ont des « robocopyrights » (comme ContentID de Google-YouTube) qui analysent le son des vidéos pour repérer l'utilisation de musiques copyrightées... Est-ce que vous avez vu les vidéastes et leurs publics s'intéresser de plus près à la musique libre ?

Nous avons pu en effet constater ce phénomène, et ce de deux façons différentes. Tout d'abord par quelques messages que

nous avons reçus de la part de personnes cherchant à savoir comment utiliser telle ou telle musique dans leurs vidéos, ce qui n'était pas sans engendrer une petite discussion au sujet des possibilités offertes par telle ou telle licence [Creative Commons](#). Ensuite par l'intermédiaire de [Free Music Archive](#), une archive en ligne où nous déposons régulièrement en tant que curateur les albums que nous chroniquons et qui ne sont pas en téléchargement payant ni sortis sur des netlabels. C'est une plate-forme très fréquentée par les vidéastes amateurs et cela n'est pas rare de retrouver sur Youtube des vidéos utilisant des pistes que nous avons déposées... Anecdote sympa : c'est via cette plate-forme qu'une marque de prêt-à-porter a pu repérer une groupe de musique finlandais et négocier avec lui pour l'utilisation d'un de ses morceaux dans une publicité !

Question « troll des licences » : pour Ziklibrenbib, vous acceptez strictement des contenus libres (de type CC-By, CC-By-SA, LAL, etc.) ou aussi des créations sous licences dites de libre diffusion (avec des -NC et des -ND dedans)... et pourquoi ?

Intimement nous sommes convaincus que le « vrai » libre est celui qui est lié aux licences des logiciels libres et qui s'affranchit de la nébuleuse clause NC et de la non moins surprenante clause ND. C'est d'ailleurs pour cela que tous nos contenus sont publiés sous licence CC-BY-SA et que lors des journées de création musicale nous mettons en ligne la « source », c'est à dire les enregistrements piste par piste. Cependant, le libre dans son ensemble (toutes licences confondues) constitue un pan de création important et mal connu. La volonté est de faire connaître ce pan de création notamment par la libre diffusion et la libre copie. Les licences NC et ND permettent au minimum cela ! Et il faut bien avouer qu'écarter les œuvres musicales placées sous ces licences réduirait considérablement notre champ d'action. En discutant avec les artistes, on se rend compte en effet que beaucoup ont du mal à lâcher le côté « NC », et cette crainte

que d'autres vendent leur musique à leur place peut se comprendre. Quant au ND, certains restent attachés à « l'intégrité de leur œuvre », mais cette considération peut évoluer au fil du temps...

On ouvre l'open-bar Utopique ! Dans votre Contributopia à vous, il y a quoi, ça se passe comment ?

Tous les musiciens abandonnent le copyright et adoptent les licences libres en masse et avec enthousiasme ☐ Au-delà de ça, la place de l'artiste dans notre société actuelle est un véritable problème. L'artiste devrait pouvoir vivre de son art sans avoir à prendre en considération des finalités marchandes. C'est quand même dommage d'en être réduit à rémunérer le travail d'un artiste à travers la vente de son œuvre, comme s'il n'était qu'un outil de production parmi d'autres. Si le « métier » d'artiste était justement rémunéré, les œuvres pourraient quant à elles vivre plus librement ☐

Et comme souvent sur le Framablog, on vous laisse le mot de la fin !

Merci beaucoup de nous avoirs lus... et n'oubliez pas de faire vivre la musique libre, que ce soit en allant voir les artistes en concert ([Anga est actuellement en tournée dans 17 médiathèques](#)), en participant à notre élection du titre de l'année bien sûr, et en parlant de tout ça autour de vous !

[Election titre de l'année Ziklibrenbib 2019 by Artistes divers](#)